

OCTOBRE 2025

Comment déposer votre dossier d'autorisation du droit des sols dématérialisé ?



MODE D'EMPLOI A L'ATTENTION DES UTILISATEURS

La dématérialisation se passe ici : <https://cc-genevois.pu.sirap.com>

Les + du service



+ SIMPLE

Je dépose ma demande d'urbanisme en quelques clics



+ PRATIQUE

Je peux suivre l'instruction de ma demande en ligne



+ ACCESSIBLE

Le portail est ouvert 24h/24h et 7j/7j



+ ÉCOLOGIQUE

Plus d'exemplaire papier



+ SÉCURISÉ

Mes données sont protégées

Sommaire

1 : Rendez-vous sur le portail	4
2 : Créez un compte	4
3 : Saisissez votre dossier	5
4 : Ajoutez les pièces obligatoires et celles nécessaires selon la nature ou la situation du projet.....	8
5 : Validez.....	10

Attention : seules les demandes d'autorisation d'urbanisme dématérialisées déposées via le portail <https://cc-genevois.pu.sirap.com> seront traitées. Toutes les autres voies dématérialisées seront nulles et non avenue.

1 : RENDEZ-VOUS SUR LE PORTAIL

Rendez-vous sur le portail <https://cc-genevois.pu.sirap.com> et rentrez le nom de votre commune.


2 : CREEZ UN COMPTE

Ce compte vous permet de suivre l'avancée de votre (vos) dossier(s) et d'échanger avec votre Mairie. Le compte est valable sur les 17 communes de la Communauté de communes du Genevois (CCG) : Archamps, Beaumont, Bossey, Chênex, Chevrier, Collonges-sous-Salève, Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-Epagny, Neydens, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens.

Pour créer un compte, cliquez sur **Créer un compte...** ou **S'identifier avec FranceConnect**

Utilisez FranceConnect pour vous connecter ou créer un compte

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Ou

Vous êtes déjà enregistré ?

Connexion

[Mot de passe oublié ?](#)

Première visite ?

Créer un compte particulier

Ou

Créer un compte professionnel

La fenêtre ci-dessous s'ouvre :

Remplissez les informations demandées (E-mail*, Civilité*, Nom*, Prénom*, Mot de passe*,...)
Attention : les champs avec une astérisque noire ou rouge (. *) sont obligatoires.*

Cochez la case : J'autorise ce site à conserver mes données personnelles transmises via ce formulaire. Aucune exploitation commerciale ne sera faite des données conservées. *

The screenshot shows the FranceConnect interface. At the top, it says "Utilisez FranceConnect pour vous connecter ou créer un compte". Below this, there is a section for "S'identifier avec FranceConnect" with a logo and a link "Qu'est-ce que FranceConnect?". A separator "Ou" is followed by the heading "Créer un compte via le Portail Usager". The form is titled "Identifiant" and contains several fields: "E-mail*" and "Téléphone" (both with asterisks), "Civilité*" (a dropdown menu), "Nom*", "Nom d'usage", and "Prénom*" (all with asterisks). Below these are "Mot de passe*" and "Confirmation du mot de passe*" (both with asterisks and eye icons). A note states: "Le mot de passe doit contenir au moins :". Below this note is a list of requirements: "Entre 12 et 30 caractères", "1 majuscule", "1 minuscule", "1 chiffre", and "1 caractère spécial". At the bottom of the form, there is a checkbox labeled "Date et lieu de naissance" with an information icon. Below the form is a checkbox with the text: "J'autorise ce site à conserver mes données personnelles transmises via ce formulaire. Aucune exploitation commerciale ne sera faite des données conservées. *".

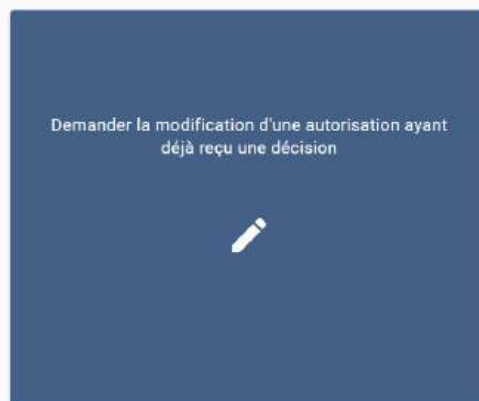
Puis cliquez sur **Valider** (en haut à droite).

3 : SAISISSEZ VOTRE DOSSIER

Cliquez sur [Urbanisme](#)

The screenshot shows a navigation menu with three items: "Urbanisme", "Mes demandes", and "Informations commune". The "Urbanisme" item is highlighted with an orange border and contains the subtext "Déposez votre demande d'urbanisme." and a right-pointing arrow. The other two items also have right-pointing arrows.

Cliquez sur [Déposer une nouvelle demande](#) puis :



- soit : Vous disposez d'un formulaire CERFA rempli
- soit : Vous n'avez rempli aucun formulaire

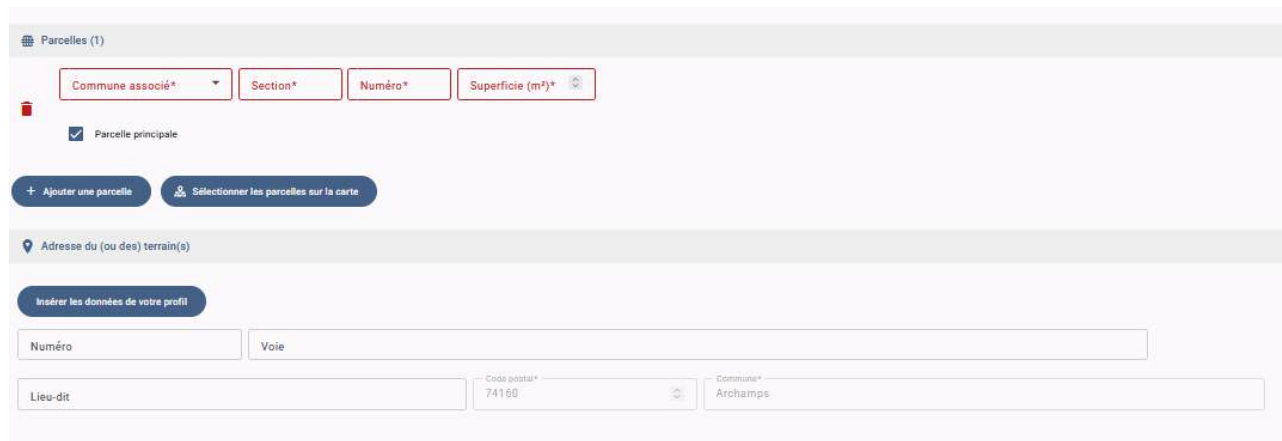


Vérifiez ou remplissez, le(s) demandeur(s) puis cliquez sur Suivant (en haut à droite) :

A screenshot of a web form titled "Vous êtes ?". The form is divided into several sections:

- Identité**: Includes fields for "Nom" (Madame), "Prénom" (PÉTITJONNAIRE), "Date de naissance" (11/10/2000), "Pays de naissance" (FRANCE), "Département de naissance" (Haute-Saône (70)), and "Commune de naissance" (Saint-Julien-Genève).
- Coordonnées**: Includes fields for "Nom" (M. rue Georges de Mestral), "Code postal" (70100), "Commune" (Auhamps), "Lieu-dit", "Boîte postale", "Cédex", "E-mail" (petitjonnaire@petitjonnaire.fr), and "Téléphone".
- Votre habitat à Sézanne ?**: Radio buttons for "Oui" and "Non".
- Recevez par courrier électronique le les documents relatifs à votre dossier de construction par l'intermédiaire ?**: Radio buttons for "Oui" and "Non".
- Autre demandeur**: A section for "Ajouter un autre demandeur".

Renseignez, la(les) parcelle(s) puis cliquez sur Suivant :



- Si vous connaissez le type de dossier à déposer pour votre demande, cliquez sur son intitulé (*les numéros de Cerfa indiqués ci-dessous, sont ceux en vigueur au 01/10/2025*).
 - PC : Demande de permis de construire (Cerfa n°13409*15)
 - PA : Demande de permis d'aménager (Cerfa n°16297*03)
 - PCMI : Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes (Cerfa n°13406*15)
 - PD : Demande de permis de démolir (Cerfa n°13405*13)
 - CUa : Demande de certificat d'urbanisme informatif (Cerfa n°13410*12)
 - CUb : Demande de certificat d'urbanisme opérationnel (Cerfa n°13410*12)
 - DIA : Déclaration d'intention d'aliéner (Cerfa n°10072*04)
 - DPC : Déclaration préalable constructions et travaux non soumis à permis de construire (Cerfa n°16702*01)
 - DPA : Déclaration préalable installations et aménagements non soumis à permis d'aménager (Cerfa n°16703*01)



- Si vous ne connaissez pas le formulaire à déposer pour votre demande, cliquez sur [Découvrir l'assistant interactif](#), au fur et à mesure des éléments saisis, vous serez guidé vers le formulaire à envoyer.

IMPORTANT

Au cours de la saisie du dossier, certains champs sont en jaune avec un contour rouge, cela signifie que les champs sont obligatoires, vous ne pourrez pas passer aux étapes suivantes, s'ils ne sont pas renseignés.

Afin d'optimiser le délai d'instruction nous vous invitons à remplir tous les champs du dossier et à déposer toutes les pièces nécessaires à l'instruction.

PERMIS DE CONSTRUIRE : 3 mois de délai d'instruction.

(Si votre projet est soumis à la consultation de l'architecte des bâtiments de France (abf) le délai d'instruction sera porté à 4 mois)

Examen du dossier dans le 1^{er} mois, si une demande de pièce(s) complémentaire(s) est faite, le demandeur à 3 mois pour l'(les) envoyer. Le délai d'instruction démarre à leur réception si les pièces sont conformes. **Le PC aura pris 7 à 8 mois pour être arrêté contre 3 mois si le dossier avait été complet dès le dépôt.**

PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE : 2 mois de délai d'instruction.

(Si votre projet est soumis à la consultation de l'architecte des bâtiments de France (abf) le délai d'instruction sera porté à 3 mois)

Examen du dossier dans le 1^{er} mois, si une demande de pièce(s) complémentaire(s) est faite, le demandeur à 3 mois pour l'(les) envoyer. Le délai d'instruction démarre à leur réception si les pièces sont conformes. **Le PC aura pris 5 à 6 mois pour être arrêté contre 2 mois si le dossier avait été complet dès le dépôt.**

DECLARATION PREALABLE : 1 mois de délai d'instruction. *(Si votre projet est soumis à la consultation de l'architecte des bâtiments de France (abf) le délai d'instruction sera porté à 2 mois)*

Examen du dossier dans le 1^{er} mois, si une demande de pièce(s) complémentaire(s) est faite, le demandeur à 3 mois pour l'(les) envoyer. Le délai d'instruction démarre à leur réception si les pièces sont conformes. **La DP aura pris 4 à 5 mois pour être arrêtée contre 1 mois si le dossier avait été complet dès le dépôt.**

4 : AJOUTEZ LES PIÈCES OBLIGATOIRES ET CELLES NECESSAIRES SELON LA NATURE OU LA SITUATION DU PROJET

Pour rappel voici, la liste des **pièces obligatoires** et celles **nécessaires selon la nature ou la situation du projet**, par type de formulaire :

DPC : Déclaration préalable constructions et travaux non soumis à permis de construire (Cerfa n°16702*01) :

DPA : Déclaration préalable installations et aménagements non soumis à permis d'aménager (Cerfa N°16703*01) :

Pièce obligatoire :

- **DPC1. ou DPA1.** Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]

Pièces nécessaires selon la nature ou la situation du projet :

- **DPC2. ou DPA2.** Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R. 431-36 b) du code de l'urbanisme] *A fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...)*
- **DPC3. ou DPA3.** Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R. 431-10 b) du code de l'urbanisme] *A fournir si votre projet modifie le profil du terrain (ex : piscine enterrée...)*
- **DPC4. ou DPA4.** Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme] *A fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte. Inutile pour un simple ravalement de façade.*
- **DPC5. ou DPA5.** Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R. 431-36 c) du code de l'urbanisme] *A fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée.*

PC : Permis de Construire comprenant ou non des démolitions (Cerfa N°13409*15) :

PCMI : Permis de Construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions (Cerfa N°13406*15) :

Pièces obligatoires :

- **PC1. ou PCMI1.** Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]
- **PC2. ou PCMI2.** Un plan masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]
- **PC3. ou PCMI3.** Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]
- **PC4. ou PCMI4.** Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]
- **PC5. ou PCMI5.** Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]
- **PC6. ou PCMI6.** Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]²
- **PC7. ou PCMI7.** Une photographie permettant de situer le terrain dans son environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]²
- **PC8. ou PCMI8.** Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]²

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

PA : Permis d'Aménager (Cerfa N°13409*06) :

Pièces obligatoires :

- **PA1.** Un plan de situation du terrain [Art. R. 441-2 a) du code de l'urbanisme]
- **PA2.** Une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu [Art. R. 441-3 du code de l'urbanisme]
- **PA3.** Un plan de l'état actuel du terrain à aménager et de ses abords [Art. R. 441-4 1° du code de l'urbanisme]
- **PA4.** Un plan de composition d'ensemble du projet coté dans les trois dimensions [Art. R. 441-4 2° du code de l'urbanisme]
- **PA4-1.** Le bilan de la concertation [Art. L 300-2 du code de l'urbanisme]

PD : Permis de démolir (Cerfa N°13405*06) :

Pièces obligatoires :

- **PD1.** Un plan de situation du terrain [Art. R. 451-2 a) du code de l'urbanisme]
- **PD2.** Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]
- **PD3.** Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]

REMARQUE SUR LES DOCUMENTS A DEPOSER

Les formats acceptés sont : pdf, jpg, png, dwg, ifc

La taille préconisée : A4, A3

Les plans doivent avoir une échelle et être cotés

La taille maximale des pièces est de : 40 méga octets



Pour déposer une pièce, cliquez en bout de ligne sur l'icône suivant

DPC
Déclaration préalable de constructions et travaux non soumis à permis de construire

▲ La rétransmission des pièces n'est pas obligatoire mais fortement conseillée pour valider le délai d'instruction du dossier

Types de fichiers acceptés : *.pdf, *.png, *.jpg, *.dwg, *.lfc
Taille maximum par fichier: 40Mo
Un seul fichier par pièce (cf. l'art. R.431-1 du code de l'urbanisme)

Pièces obligatoires pour tous les dossiers

DP1: Un plan de situation du terrain (Art. R. 431-35 a) du code de l'urbanisme

Pièces complémentaires à joindre si votre projet porte sur des constructions

DP2: Un plan de masse coté dans les 3 dimensions (Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : vérandas, abri de jardin...)

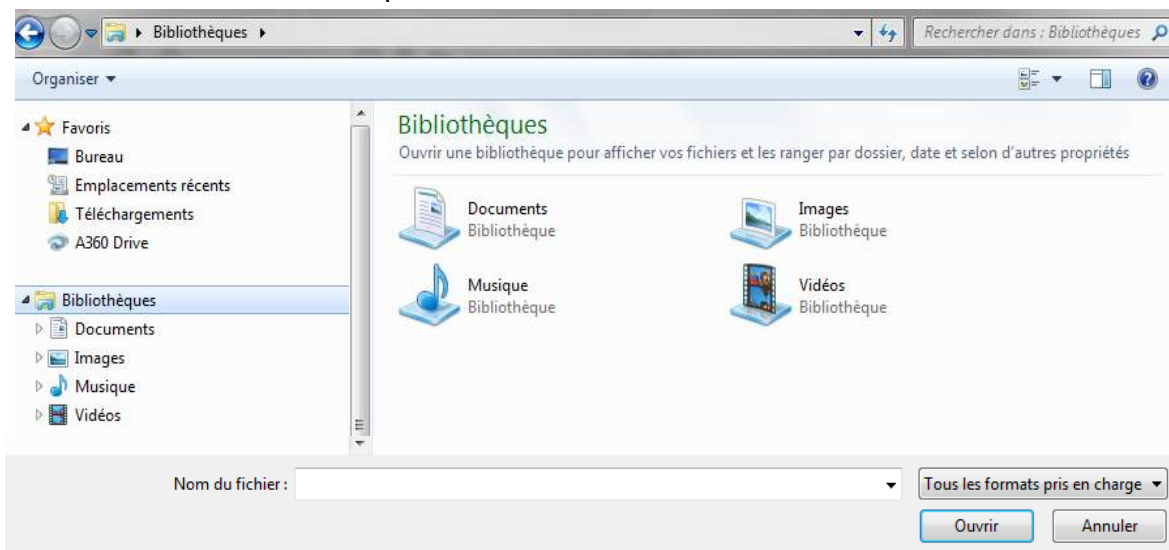
DP3: Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (Art. R.431-100 du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée...)

DP4: Un plan des façades et des toitures (Art. R.431-10a du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte...), inutile pour un simple ravalement de façade

DP5: Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées (Art. R.431-96c du code de l'urbanisme) à fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée

Vous aurez accès à l'arborescence de votre ordinateur.

Sélectionnez le document à déposer et **VALIDEZ**.



ATTENTION

Les pièces doivent être déposées dans leur rubrique.

Le demandeur devra veiller à la lisibilité et à l'exploitabilité des documents qu'il transmet numériquement.

5 : VALIDEZ

Vérifiez les informations saisies.

Cochez la case : J'ai pris connaissance des précisions ci-dessus, je visualise le [CERFA*](#) correspondant aux informations renseignées et certifie l'exactitude des renseignements fournis. *

*(permet de télécharger le Cerfa)

Puis cliquez sur **Envoyer**.

ETAPES DE LA PROCEDURE APRES L'ENVOI

Suite à l'envoi de votre dossier, vous allez recevoir un accusé d'enregistrement électronique (**AEE**), pour vous informer de la transmission du dossier à la Mairie.

Accusé d'enregistrement électronique

Enregistré le : 13/10/2021 à 15:23:22
Numero d'accusé d'enregistrement : svs_074243_695_1634131402

Madame, vous avez adressé une saisine électronique au service instructeur de la mairie de Saint Julien en Genevois, relative à un DP : Piscine.

Le présent accusé d'enregistrement (que nous vous invitons à conserver) atteste de la bonne réception de votre saisine. Si notre administration n'est pas compétente, nous transmettrons votre saisine à l'administration compétente et vous en aviserons. L'administration compétente dispose d'un délai de 10 jours ouvrés pour vous adresser un accusé de réception électronique, à l'adresse électronique que vous avez indiquée à cet effet. Cet accusé de réception vous indiquera les prochaines étapes de la procédure. Cet accusé d'enregistrement ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité du dossier qui dépend notamment de l'examen à venir des pièces fournies ou à fournir. Si l'instruction de votre dossier nécessite des informations complémentaires, le service instructeur compétent vous contactera et vous indiquera la liste et le délai imparti pour les fournir. Il est inutile de renouveler votre saisine ou d'effectuer une relance avant un délai de 8 jours.

Au-delà de ce délai, nous vous invitons à relancer le service instructeur de la commune en indiquant impérativement le numéro figurant sur le présent accusé d'enregistrement.

 PDF [VALIDER ET QUITTER](#)

Puis vous recevrez un accusé de réception électronique (**ARE**) qui vous informera que votre dossier a été pris en charge et son numéro. Cet accusé vous proposera de vous authentifier sur le portail <https://cc-genevois.pu.sirap.com> pour connaître le délai d'instruction.

Tous les échanges avec la Mairie se feront par le biais du portail <https://cc-genevois.pu.sirap.com> et seront horodatés.

En cas de difficulté contacter votre Mairie.

Vous trouverez ci-dessous les étapes d'une demande de déclaration préalable guidée depuis le portail : <https://cc-genevois.pu.sirap.com>

1^{ère} étape : Renseigner le(s) demandeur(s)

Vous êtes ?

Un particulier Un professionnel

Identité

Nom* : MULLER X Prénom* : PÉTISSONNIERE

Date et lieu de naissance

Date de naissance* : 20/10/2000 Pays de naissance* : FRANCE X Numéro V de naissance* : Haute Savoie (74) X Commune de naissance* : Saint-Julia-en-Comète

Coordonnées

Nom* : IS Rue : rue Georges de Mezier Code postal* : 74110 Commune* : Archamps

Lieu-dit* : Boite postale* : Cedex* :

E-mail* : petitionnaire@petitionnaire.fr Téléphone* :

2^{ème} étape : Renseigner, le(s) terrain(s) concerné(s) par l'autorisation

Parcelles (1)

Commune associée* : Archamps X Section* : AX Numéro* : 0204 Superficie (m²)* : 6989

2 / 2 4 / 4

Parcelle principale

Ou Sélectionner la(les) parcelle(s) sur la carte :



*Champs obligatoires

3^{ème} étape : Choisir le type de projet

Choisissez un formulaire CERFA

Quel formulaire CERFA dois-je choisir pour mon projet ? **Documents fonctionnels interactif**

PC Permis de construire	PA Permis d'aménager	PCMI Permis de construire maisons individuelles
PD Permis de démolir	CUa Certificat d'urbanisme d'information	CUS Certificat d'urbanisme opérationnel
DIA Déclaration d'intention d'affecter	DPC Déclaration préalable de construction et travaux non soumis à permis de construire	DPA Déclaration préalable d'aménagement

Assistant interactif

Cet assistant vous aide à choisir le formulaire CERFA adapté à votre projet en vous guidant à travers une série de questions.

- Choisissez le type de projet.
- Répondez aux questions.

Liste des projets

- Les constructions nouvelles**
- Autres travaux et changements de destination sur construction existante
- Aménagements
- Démolitions
- Hors catégories officielles

Assistant interactif

Cet assistant vous aide à choisir le formulaire CERFA adapté à votre projet en vous guidant à travers une série de questions.

- Choisissez le type de projet.
- Répondez aux questions.

Liste des projets

Les constructions nouvelles

Car général, Habitation légère de loisir, Eclairage, Extension annexe de maison individuelle, Piscine / pool, **Permis**, Permis annexe de maison individuelle, Châssis et verres, Mur, Mur de maison individuelle, Ollivier, Mobilier urbain, Terrasse, Plate-forme, Process agricoles, Ouvrage d'infrastructure

Ouvrages et annexes de lignes de distribution d'énergie électrique, Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol

Autres travaux et changements de destination sur construction existante

Aménagements

Démolitions

Hors catégories officielles

Assistant interactif

Quelle est la typologie de la construction ?

Une nouvelle construction sans voir >

Une nouvelle construction avec voir >

Reprise de construction sans voir >

Reprise de construction avec voir >

Autre >

Assistant interactif

Quelle est la surface de la construction ?

Inférieure à 100m² >

Supérieure à 100m² et inférieure à 1500m² >

Supérieure à 1500m² >

Assistant interactif

Est-ce que le formulaire de la construction est complété au point 3.1 (Oui) ?

OUI >

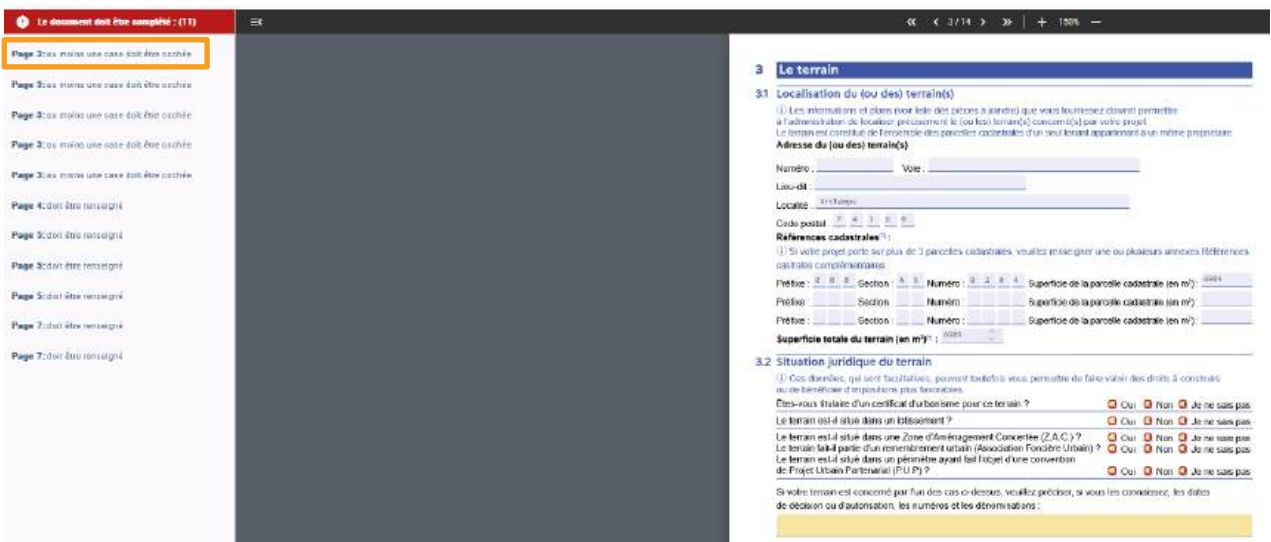
NON >

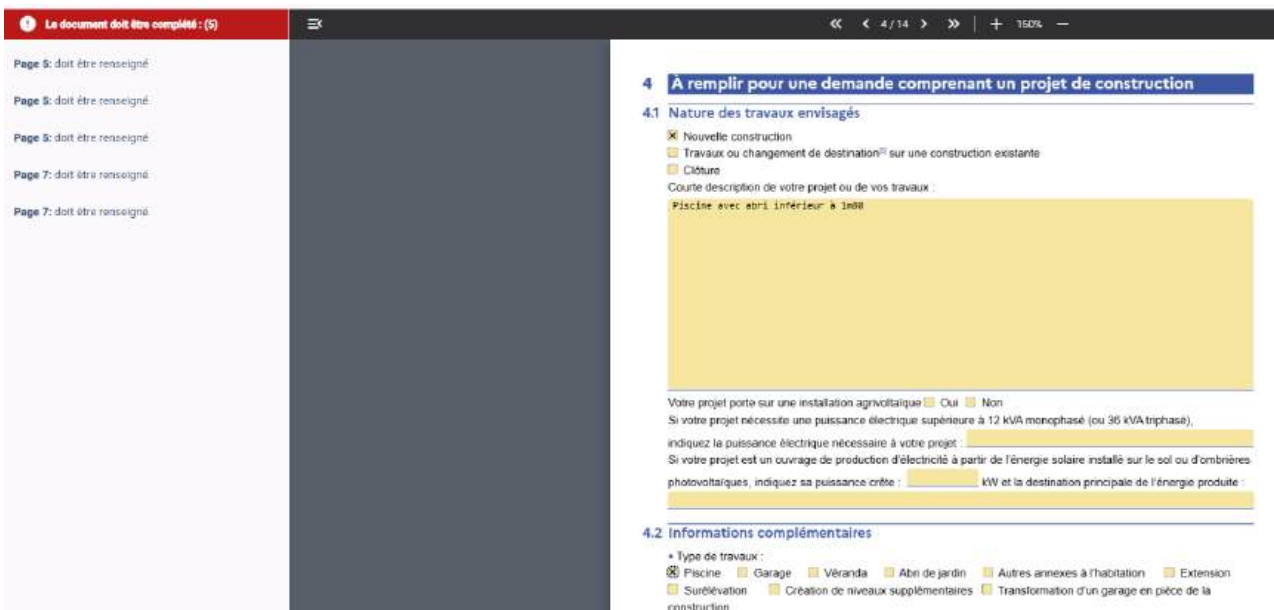


4^{ème} Etape : Saisir les éléments du dossier

Cliquez sur les Pages (côté gauche) pour saisir les informations obligatoires demandées

Une fois toutes les informations saisies, cliquez sur Suivant





Le document doit être complété : (5)

Page 5: doit être renseigné

Page 5: doit être renseigné

Page 5: doit être renseigné

Page 7: doit être renseigné

Page 7: doit être renseigné

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : []

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce [] 2 pièces []

3 pièces [] 4 pièces []

5 pièces [] 6 pièces et plus []

• Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :

au-dessus du sol [] et au-dessous du sol []

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

Transport Enseignement et recherche Action sociale

Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

4.3 Emprise au sol⁽¹⁾

Emprise au sol avant travaux (en m²) : []

Emprise au sol créée (en m²) : []

Emprise au sol supprimée (en m²) : []

Le document doit être complété : (2)

Page 7: doit être renseigné

Page 7: doit être renseigné

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : []

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce [] 2 pièces []

3 pièces [] 4 pièces []

5 pièces [] 6 pièces et plus []

• Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :

au-dessus du sol [] et au-dessous du sol []

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

Transport Enseignement et recherche Action sociale

Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

4.3 Emprise au sol⁽¹⁾

Emprise au sol avant travaux (en m²) : 100

Emprise au sol créée (en m²) : 16,8

Emprise au sol supprimée (en m²) : 0

Le document doit être complété : (2)

Page 7: doit être renseigné

Page 7: doit être renseigné

4.5 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet [] Après réalisation du projet []

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Les informations obligatoires sont présentes

4.5 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet 4 Après réalisation du projet 4

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

5^{ème} étape : Ajouter les pièces jointes

DPC
Déclaration préalable de constructions et travaux non soumis à permis de construire

La sélection des pièces jointes n'est pas obligatoire mais fortement conseillée pour valider le délai d'instruction du dossier

Types de fichiers acceptés: *.pdf, *.png, *.jpg, *.dwg, *.lfc
Taille maximum par fichier: 40Mo
Un seul fichier par pièce (art. R431-10 du code de l'urbanisme)

Pièces obligatoires pour tous les dossiers

DPC1: Un plan de situation du terrain (Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme

Pièces complémentaires à joindre si votre projet porte sur des constructions

DPC2: Un plan de masse coté dans les 3 dimensions (Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme) A fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...)

DPC3: Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (Art. R.431-10b du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée...)

DPC4: Un plan des façades et des toitures (Art. R.431-10a du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte...). Inutile pour un simple ravalement de façade

DPC5: Une représentation de l'aspect extérieur de la construction (façade) apparaissant les modifications projetées (Art. R.431-96c du code de l'urbanisme) à fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée

6^{ème} étape : Vérifier le récapitulatif

DPC
Élévation probable de constructions et travaux non soumis à permis de construire

Précisions importantes

Nous n'avons pas pu déterminer avec certitude que toutes les pièces obligatoires pour votre dossier ont été fournies, car le portail attend un fichier par pièce. Cela ne signifie pas nécessairement que votre dossier est incomplet, mais nous vous conseillons de bien vérifier que vous avez fourni l'ensemble des pièces indiquées comme obligatoires dans la page précédente (par exemple, un même fichier peut contenir plusieurs pièces). Dans tous les cas, votre dossier sera examiné par un instructeur avant d'être déclaré complet (ou incomplet).

Demandeur

PETITONNAIRE PETITIONNAIRE
N° le 01/10/000 à Saint-Julien-en-Genevois (74) FRANCE

Prises jointes

DPC1 : Un plan de situation du terrain (Art. R. 401-94) du code de l'urbanisme

Terrain

Adresse : 20 rue Georges de Mistral Archamps
Parcelle :
• 000002054 - 6 989 m² - Parcelle principale

Notification et Email

L'ensemble des notifications et des documents sera envoyé à
Les documents seront envoyés par e-mail aux personnes suivantes
• PETITONNAIRE PETITIONNAIRE : petitonnaire@petitionnaire.fr

7^{ème} étape : Envoyer

Envoyer



Pour tout renseignement complémentaire,
n'hésitez pas à prendre contact avec votre **Commune**.